

# Une journée pour faire analyser vos principaux fourrages

La valeur alimentaire des fourrages peut être très variable notamment en fonction de la date de récolte, du niveau de fertilisation azotée et de la proportion de légumineuses. La variabilité est particulièrement élevée pour les fourrages issus de mélanges : prairies temporaires associant graminées et légumineuses ou méteils.

Pour les analyses de fourrages du Gers sur les 3 dernières années, la teneur en protéines (MAT) varie du simple au double pour les foins de luzerne, et encore plus pour les foins de prairie (*voir tableau*).

Préciser la valeur des principaux fourrages utilisés limite le risque d'une sous-alimentation qui peut pénaliser la santé et la reproduction, et / ou permet de réduire les coûts de complémentation en concentrés en raisonnant les apports au plus juste.

Les variations observées sur les analyses de fourrages du Gers de 2014 à 2016 pour la valeur énergétique et la valeur azotée

	Teneur en protéines (MAT)	Valeur énergétique (UFL)
Foins de prairie permanente (1 <sup>ère</sup> coupe) (60 analyses)	de 4.5 à 13% moy = 8%	de 0.57 à 0.77 moy = 0.66
Foins de prairie temporaire (1 <sup>ère</sup> coupe) (28 analyses)	de 4.8 à 13% moy = 9%	de 0.58 à 0.76 moy = 0.67
Foins de luzerne (coupes 1 et 2) (27 analyses)	de 9 à 20% moy = 14.8%	de 0.57 à 0.76 moy = 0.67
Enrubannages de ray-grass (1 <sup>ère</sup> coupe) (7 analyses)	de 5 à 13% moy = 8%	de 0.68 à 0.88 moy = 0.77

## Une opération groupée d'analyses de fourrages

Venez déposer vos échantillons à la Chambre d'Agriculture du Gers jusqu'au 11 octobre

La Chambre d'Agriculture du Gers en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, réalisera le 13 octobre prochain une opération groupée d'analyses de fourrages au moyen d'un analyseur infra-rouge portatif Agri-NIR.

**Tarif : 20 € HT pour 1 ou 2 analyses** (la 2<sup>ème</sup> est offerte), puis **20 € par analyse supplémentaire** (à régler par chèque à la commande).

Vous pouvez déposer vos échantillons jusqu'au mercredi 11 oc-

**tobre à Auch** au secrétariat du Pôle élevage, ou nous les faire parvenir par l'intermédiaire d'un conseiller à l'occasion de son passage chez vous.

**Types de fourrages qui peuvent être analysés :**

- Les foins, ensilages et enrubannages de prairie avec jusqu'à 40 % de légumineuses (trèfles, luzerne, lotier...)

- Les foins, ensilages et enrubannages de luzerne.

- L'ensilage de maïs

- Les rations mélangées avec plus de 45 % d'ensilage de maïs (détermination de la teneur en matière sèche et en protéines)

- Le maïs grain humide

- Le tourteau de soja

Attention : les fourrages de type « méteil », contenant des céréales ou des protéagineux (pois, vesce...) ne peuvent pas être analysés par cette technique. Il faut s'adresser à un laboratoire qui réalisera des analyses chimiques.

## Comment prélever vos échantillons de fourrages ?

La fiabilité du résultat d'analyse est très dépendante de la qualité du prélèvement.

- foins et enrubannages : prélever une quinzaine de poignées de fourrage, de préférence sur plusieurs bottes, ou en différents points d'une botte qui vient d'être déroulée. Mélanger ces prélèvements, de préférence après les avoir coupés en pe-

tits brins, et en mettre environ 1 litre (200 g de foin sec) dans un sac plastique fermé.

- Ensilages : prélever 15 à 20 poignées en différents points du front du silo rafraîchi (après une distribution), en évitant les bords. Les mélanger et en mettre environ 1 litre (500 à 700 g d'ensilage) dans un sac plastique fermé.

A noter pour l'année prochaine : il est plus facile d'avoir un échantillon représentatif en réalisant les prélèvements à la récolte, sur les andains avant ensilage ou pressage.

Les échantillons de fourrages humides (ensilages et enrubannage) doivent être stockés au congélateur.

Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Elevage, tél. 05.62.61.79.60.

